Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt Six Janvier — an mil huit cent trente-sept, à quatre heures du matin

Acte de mariage de Antoine Louis Fouccard — âgé de trente Cinq — ans, né à la Garde — département du Var — le quatre — du mois de Septembre — mil huit Cent un — profession d'ancien boulanger — domicilié à la Garde — département du Var — fils majeur de Jean Fouccard et de Rose Pellegrin — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — et de feue Marie Anne Auguste Roux de Claire Louise Bonnard décédée

Et de Marie Thérèse Reynaud — âgée de Vingt quatre ans, née à la Garde — département du Var — le Vingt quatre — du mois de Mars — mil huit Cent Trente — domiciliée à la Garde — département du Var — fille majeure de Jean Reynaud — profession de maçon — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marguerite Pistole en Piémont et Piémontaise, ses mère de Luc André Simonis Giovanini sa première femme.

Les actes préliminaires sont 1° la Publication faite par mes les dimanches quinze et vingt deux Janvier Courant mois, pareille et telle qui a eu lieu en opportunité en laquelle mariage dans la Comune de la Cadière où les actes susmentionnés de l'autre future Epouse portant qu'il n'y a rien eu à y empêcher et aucun Opposition, 2° les actes publiés par père et mère de future Epouse ainsi que ceux des aïeuls maternels et aïeules paternelle de la future Epouse, 3° les actes de décès de feu oncle et aïeule paternelle. Vu aussi l'acte de décès de feue Romaud épouse du premier mariage du futur époux et du premier mariage. L'acte de décès de feu André Bonnin Giovanini épouse en premières noces de la future Epouse.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un — Marie Thérèse Reynaud — et l'autre Antoine Louis Fouccard.

En présence de Sieur André Victor Carapon — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Vingt quatre ans, profession de Ingénieur — son parent et allié des époux

De Sieur Joseph Charles Lucard — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Cinquante cinq ans, profession de Propriétaire — allié des époux

De Sieur Jean Joseph Reynaud — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Trente Trois ans, profession de Maçon — frère de la future Epouse

Et de Sieur Théophile Lucard — domicilié à Toulon — département du Var — âgé de Vingt Cinq ans, profession d'employé à Arsenal de Toulon — son parent et allié des époux

Après quoi, moi Laurent Auguste Agarrat Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. Les dits Epoux, les Epouses et Epoux de la mère de l'Epoux et la mère de l'Epouse non Mariés ne le savoir.

Fouccard — Thérèse Reynaud — Carapon — Lucard — Reynaud — Fouccard — Agarrat

---

Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du Premier Janvier — an mil huit cent trente-sept, à Cinq — heures du Soir

Acte de mariage de Barthelemy Albin Jardine — âgé de Vingt Cinq — ans, né à Hyères — département du Var — le Vingt quatre — du mois d'Août — mil huit Cent Onze — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — fils majeur de Jardine Gaudine ou Jardine Mitaine — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marie Mary décédée précédé et consentant à une part.

Et de Christine Victorine Bernard — âgée de Vingt Trois ans, née à Toulon — département du Var — le Vingt quatre — du mois de Septembre — mil huit Cent Douze — domiciliée à la Garde — département du Var — fille majeure de Bernard Bernard — profession de Cultivateur — domiciliée à la Garde — département du Var — et de Magdeleine Régomeris ici présente et consentant à une part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par mes les dimanches Vingt neuf et Vingt neuf Janvier dernier, laquelle le secrète qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit mariage dans la Comune d'Hyères. 2° un Certificat d'acte de naissance des futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci-dessus portés. 3° le Certificat d'acte de décès de Bernard père de future Epouse décédé à la Ville de Toulon le Vingt Janvier au mil huit Cent Vingt Cinq.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Christine Victorine Bernard et l'autre Barthelemy Albin Jardine

En présence de Sieur André Marie Barthon — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Vingt quatre ans, profession de Propriétaire — son parent et allié des époux

De Sieur Théodore Honoré Tridon Lacarel — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Trente neuf ans, profession de Boulanger — son parent et allié des époux

De Sieur Maurice Camille Maurino — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Trente — ans, profession de Jardinier — son parent et allié des époux

Et de Sieur Samuel Walter Heine — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Cinquante quatre ans, profession de Teinturier — son parent et allié des époux

Après quoi, moi Laurent Auguste Agarrat Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. Les dits Epoux, les Epouses et Epoux de la mère de l'Epoux et la mère de l'Epouse non Mariés ne le savoir.

Barthon — Tridon Lacarel — Maurino — Heine — Agarrat